

FNB Harvest d'actions canadiennes à revenu élevé – parts de catégorie A (HHIC)

Gestionnaire : Groupe de portefeuilles Harvest

15 août 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du FNB Harvest d'actions canadiennes à revenu élevé que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur ce Fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Groupe de portefeuilles Harvest (« Harvest ») au 1-866-998-8298 ou à l'adresse info@harvestetfs.com, ou visitez fr.harvestetfs.com.

Ce FNB est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les caractéristiques qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif comprennent la possibilité d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, d'emprunter des fonds, d'effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et d'utiliser un levier financier. Même si ces stratégies précises seront utilisées conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB, elles pourraient, dans certaines conditions de marché, accélérer le rythme auquel votre investissement perd de la valeur.

Avant d'investir, veuillez prendre en considération la façon dont le FNB s'articulera avec vos autres placements et tenir compte de votre tolérance au risque

Bref aperçu			
Date de création du FNB :	15 août 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Groupe de portefeuilles Harvest
Valeur totale au 15 août 2025 :	s. o.*	Gestionnaire de portefeuille :	Groupe de portefeuilles Harvest
Ratio des frais de gestion (RFG):	s. o.*	Distributions :	Mensuelles
Information sur les opérations (péri	ode de 12 mois termin	ée le 15 août 2025)	
Symbole:	HHIC	Volume journalier moyen :	s. o.*
Bourse:	Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation:	s. o.*
Devise:	\$ CA		
Information sur les cours (période d	e 12 mois terminée le	15 août 2025)	
Prix du marché :	S. 0.*	Écart acheteur/vendeur moyen :	s. o.*
Valeur liquidative :	s. o.*		

^{*}Information non disponible car ce FNB est nouveau. Pour obtenir des renseignements à jour, notamment sur les cours et les transactions, veuillez visiter le site fr.harvestetfs.com

Quels types de placement le FNB fait-il?

Le FNB vise à offrir aux porteurs de parts de catégorie A des distributions mensuelles élevées et la possibilité d'une plus-value du capital en investissant, avec effet de levier, directement dans un portefeuille de titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens cotés en bourse ou en détenant des fonds communs de placement négociés en bourse gérés par le gestionnaire qui (i) investissent dans des titres de capitaux propres individuels d'émetteurs canadiens cotés en bourse et (ii) adoptent des stratégies d'options d'achat couvertes. La proportion d'options d'achat couvertes vendues variera en fonction des conditions du marché et sera basée sur la politique de distribution du FNB, sous réserve d'un niveau d'écriture maximum de 50 %.

Cet effet de levier sera créé par le recours à des emprunts en espèces ou selon les autres modalités autorisées par la législation en valeurs mobilières applicable. L'exposition globale du FNB aux emprunts en espèces sera d'environ 25 % de la valeur liquidative du FNB.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 15 août 2025. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Principaux placements (15 août 2025)	% de la valeur d'actif net	Répartition de l'actif (15 août 2025)	% de la valeur d'actif net
L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.		L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.	

FNB Harvest d'actions canadiennes à revenu élevé – parts de catégorie A (HHIC)

Quel est le degré de risque?

La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Un moyen pour évaluer le risque associé à un FNB consiste à observer les variations de son rendement au fil du temps. désignées par le terme « volatilité ».

En général les rendements des FNB ayant une volatilité élevée varieront plus que les rendements des fonds ayant démontré une moins grande volatilité. Ils feront courir à l'investisseur un risque plus élevé de perdre de l'argent, mais lui offriront également plus de possibilités d'obtenir un rendement élevé. Les rendements des FNB ayant une volatilité plus faible tendent à fluctuer moins que les rendements des fonds ayant démontré une plus grande volatilité. Ils offrent habituellement des rendements moins élevés à l'investisseur, mais lui font courir un risque moins élevé de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Harvest a évalué le risque de ce FNB comme étant **moyen**. Comme il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque n'est qu'une estimation par Harvest.

Cette évaluation est basée sur l'amplitude des variations des rendements du FNB d'une année sur l'autre. Cela ne prédit pas la volatilité future du FNB. Cette évaluation du risque peut changer au fil du temps. Un FNB ayant un risque faible peut quand même occasionner une perte d'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour une description détaillée de l'évaluation du risque et des risques particuliers associés au FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus simplifié.

Sans garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Ce paragraphe vous indique les rendements des parts de catégorie A du FNB au cours des années civiles écoulées calculés à partir de sa valeur liquidative (VL). Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Ce paragraphe vous indique les rendements des parts de catégorie A du FNB au cours des années civiles écoulées. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Négociation des FNB

Un FNB détient plusieurs placements, tout comme un fonds commun de placement, mais se négocie en bourse, comme une action. Voici quelques informations à connaître à propos de la négociation des FNB.

Prix

Les FNB sont valorisés de deux façons : le prix du marché et la valeur liquidative (VL).

Prix du marché

- Les FNB sont achetés et vendus sur des bourses, au prix du marché.
 Le prix du marché peut varier durant une journée au cours de laquelle la Bourse est ouverte. Des facteurs tels que l'offre et la demande ainsi que les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent affecter le prix de ses parts.
- Vous pouvez en connaître le cours à tout moment de la journée. Les cours se composent en réalité d'un cours acheteur et d'un cours vendeur.
- Le cours acheteur représente le prix le plus élevé qu'un acheteur accepte de débourser si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur représente le prix le plus faible qu'un vendeur accepte de recevoir si vous souhaitez acheter ses parts. La différence entre les deux constitue « l'écart acheteur-vendeur ».
- En général, plus l'écart acheteur-vendeur est faible, plus le FNB est liquide, car plus vous obtiendrez facilement le prix que vous souhaitez.

Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Ce paragraphe indique les meilleur et pire rendements des parts de catégorie A du FNB au cours d'une période de trois mois au cours des années civiles écoulées. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Ce paragraphe indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ en parts de catégorie A du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Valeur liquidative (VL)

- Tout comme les fonds communs, les FNB ont une VL. Celle-ci se calcule à la fermeture de chaque journée durant laquelle la bourse est ouverte et reflète la valeur des placements du FNB à cet instant précis.
- La VL sert à calculer des renseignements financiers présentés dans les rapports, notamment en matière de rendement.

Ordres

Il existe deux principales possibilités pour placer un ordre : au prix du marché et à cours limité. Un ordre au prix du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts selon leur cours boursier. Un ordre à cours limité consiste à fixer un prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre vos parts.

Périodes de la journée

En général, les cours boursiers des FNB tendent à être plus volatils à l'ouverture et à la fermeture de la séance. Il est ainsi pertinent de placer des ordres à cours limité ou d'attendre le moment opportun de la journée.

À qui ce FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une exposition à un portefeuille d'ETF à actions uniques et à revenu élevé
- · visent une optique de placement à moyen/long terme
- peuvent supporter les fluctuations boursières

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur les gains que vous rapporte le FNB. Le montant dépend de la législation fiscale en vigueur là où vous habitez et si le compte dans lequel vous détenez le FNB est enregistré (ex. régime d'épargne retraite, compte d'épargne libre d'impôt) ou non.

Gardez à l'esprit que si vous détenez un FNB dans un compte non enregistré, les distributions que vous percevrez seront ajoutées à votre revenu imposable, même si vous les avez réinvesties.

FNB Harvest d'actions canadiennes à revenu élevé – parts de catégorie A (HHIC)

Combien cela coûte-t-il?

Ce paragraphe présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du FNB. Ces frais, notamment les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Le niveau des frais perçus par les représentants peut influer sur leurs recommandations en faveur d'un investissement plutôt que d'un autre. Demandez des informations sur d'autres FNB et sur les placements qui pourraient vous convenir moyennant des frais moindres.

1. Commissions de courtage

Vous pourriez devoir verser des commissions à chaque fois que vous achetez et vendez des parts de catégorie A du FNB. Les commissions varient d'une société de courtage à l'autre. Certaines sociétés offrent des FNB sans frais ou exigent un montant de placement minimum.

2. Frais des FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent les rendements d'un FNB. Les frais d'un FNB se composent des frais de gestion, des frais d'opération et des coûts de transaction. Les frais de gestion annuels du FNB s'élèvent à 0,40 % de la valeur de celui-ci. Comme ce FNB est nouveau, les frais d'opération et les coûts de transaction ne sont pas encore communiqués.

3. Commission de suivi

Une commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle rétribue les services et conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture aucune commission de suivi.

Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Autres frais :	Le gestionnaire peut, à son gré, imputer aux porteurs de parts des FNB Harvest qui demandent l'échange ou le rachat de parts des frais représentant jusqu'à 2 % du produit de l'échange ou du rachat afin de compenser certains frais d'opération associés à l'échange ou au rachat de parts de catégorie A. Le gestionnaire affichera les frais, s'il y a lieu, sur son site Web à l'adresse fr.harvestetfs.com.
	Les frais ne seront pas facturés aux porteurs de parts à l'achat ou à la vente de parts de catégorie A à la TSX.

Et si je change d'idée?

Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu, la notice annuelle ou les états financiers du FNB contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, consultez la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Groupe de portefeuilles Harvest ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Groupe de portefeuilles Harvest 610 Chartwell Road, bureau 204 Oakville (Ontario) L6J 4A5 Sans frais: 1-866-998-8298 Site web: <u>fr.harvestetfs.com</u> Courriel: <u>info@harvestetfs.com</u>

À l'usage des courtiers uniquement : CUSIP 417919107